

CONSTRUCTION



RENOVATION



CONTACTEZ-NOUS
au 03.87.96.05.10

- Un technicien d'Energies & Services de Bitche vous informera sur les travaux à réaliser concernant le branchement électrique.
- Un devis détaillé du branchement vous sera envoyé rapidement.
- Les travaux seront effectués après acceptation et règlement du devis.
- Un coffret provisoire sera installé durant la période des travaux ; l'autorisation de branchement provisoire est valable 10 mois.
- L'obtention du certificat de conformité délivré par le CONSUEL est obligatoire pour la mise en service définitive de votre installation. Les démarches sont à effectuer par votre électricien ou par vos soins. <http://www.consuel.com>

Agence régionale :

CONSUEL

Parc Tertiaire des Grands Crus

60G, avenue du 14 juillet

BP 10101

21302 CHENOVE Cedex

Commande du formulaire :

Service Emission du CONSUEL

Tour Chantecoq

5, rue Chantecoq

92808 PUTEAUX Cedex